

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<b>Délibération</b>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2016</b>	<b>N° 2016-492</b>

## Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET  
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

### **EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h  
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10  
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Mobilité Direction des infrastructures et des déplacements	<b>N° 2016-492</b>

---

## **Construction et exploitation du parking public silo Ravezies - Intervention de Parcub - Modification du programme - Approbation - Autorisation**

---

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2016-6 du 22 janvier 2016, Bordeaux Métropole avait validé le principe d'édification, rue François Levêque dans le quartier du Grand Parc, d'un parking public de stationnement de 248 places en R+2.

Par cette même délibération, notre établissement avait autorisé Parcub à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction de ce parc destiné à intégrer son patrimoine et à l'exploiter.

Pour rappel, cette décision s'inscrivait dans le prolongement des études du « plan guide pour l'aménagement futur du quartier » engagées par la ville de Bordeaux, en association avec la Métropole et les bailleurs Aquitanis et InCité.

Le constat faisait ressortir que le quartier était soumis à une forte pression sur le stationnement du fait :

- du développement de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Ravezies en frange du secteur avec notamment la polyclinique ;
- de l'attractivité du tramway avec le P+R « Ravezies-Le Bouscat » saturé ;
- de normes du Plan local d'urbanisme (PLU) en matière de stationnement « basses ».

Le projet de parking s'inscrit par ailleurs dans une approche plus globale en matière de circulation et de sécurisation du secteur avec :

- le réaménagement de la rue du Docteur Finlay pour sécuriser, d'une part, la circulation entre le boulevard Godard et l'avenue Émile Counord et, d'autre part, les accès à la polyclinique Bordeaux Nord (urgences, consultations, maintenance...),
- le déplacement de l'entrée piétonne de la polyclinique de Bordeaux Nord du côté du Grand Parc avec un nouveau parvis.

La création d'un parc de stationnement affecté au service public du stationnement, se justifiait donc par un intérêt public résultant des nécessités de la circulation automobile, de stationnement pour accueillir les visiteurs du quartier du Grand Parc, des acteurs économiques du secteur de Ravezies ainsi que des résidents puisque des places de stationnement seront supprimées autour de la rue du docteur Finlay pour des motifs de sécurité publique.

### **Evolution du programme de parc de stationnement public**

Le plan guide du Grand Parc avait identifié une parcelle appartenant au bailleur Aquitanis à l'interface avec la ZAC Ravezies et la rue François Levêque. L'emprise disponible offrait une surface d'environ 2500 m<sup>2</sup> entre le domaine public routier et la voie « pompier » le long de la résidence Jarry. Cette parcelle est mise à disposition par Aquitanis, en contrepartie de la restitution au sein du futur parc des places supprimées sur l'emprise.

La délibération de janvier 2016 avait validé un programme de 248 places dans un ouvrage en élévation limité en R+2. Une part importante des places doit être réservée à l'usage horaire et le nombre d'abonnés doit être limité afin d'assurer un foisonnement des usages.

Les études opérationnelles engagées par Parcub ainsi que l'étude de requalification de la rue François Levêque ont permis d'optimiser l'implantation de l'ouvrage à l'alignement du futur domaine public routier.

D'autre part, Parcub a confirmé que le nombre de places, qui était limité initialement à 248, pouvait être augmenté jusqu'à 340 grâce à l'ajout d'un niveau supplémentaire. Cette augmentation de capacité permet d'améliorer l'offre de stationnement pour les visiteurs et les résidents dans un secteur particulièrement tendu et il améliore également l'équilibre économique de l'opération par un accroissement des recettes horaires. Le coût de construction est estimé à 3,9 M€ HT. La mise en service de cet équipement est prévue pour décembre 2018.

La procédure de concours d'architecture gérée par Parcub a pris en compte dans les critères de choix des projets l'insertion urbaine de l'ouvrage et la qualité esthétique du volume.

La régie Parcub sera responsable de la viabilité économique et technique du projet ainsi que de son financement et devra préalablement à la réalisation de ce parc, confirmer à Bordeaux Métropole, l'équilibre économique du projet ainsi que son impact sur le compte de résultat prévisionnel consolidé de la régie (plan à moyen terme).

Parcub amortira son investissement via l'exploitation de cet ouvrage qui est amené à intégrer son patrimoine. Pour ce faire, Parcub devra principalement orienter la définition du programme de cet équipement sur les besoins en stationnement horaire et prendre en compte en second lieu, grâce à un foisonnement optimisé, les demandes d'abonnements.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le projet urbain d'aménagement du quartier du Grand Parc,

**VU** le Plan de déplacements urbains et le projet de Plan local d'urbanisme 3.1,

**VU** les statuts de Parcub approuvés par délibération de Bordeaux Métropole n°2015/0119 du 10 avril 2015,

**VU** la délibération de Bordeaux Métropole n°2016/06 du 22 janvier 2016 approuvant l'intervention de Parcub sur la construction du parking du Grand Parc,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** les besoins de stationnement pour accueillir les visiteurs du quartier du Grand Parc et des acteurs économiques du secteur de Ravezies,

**CONSIDERANT** l'intérêt à faire évoluer le programme de construction du parc à 340 places,

**CONSIDERANT** l'intérêt public de régulation de la circulation automobile et de stationnement public et de sécurité publique attaché au projet de stationnement,

**CONSIDERANT** la compétence de la régie Parcub dans la construction et l'exploitation de parcs publics en ouvrage,

**DECIDE**

**Article 1** : d'approuver le principe d'édification rue François Levêque dans le quartier du Grand Parc, d'un parc public de stationnement en ouvrage, en R+3 estimé à 340 places;

**Article 2** : d'autoriser la régie Parcub à poursuivre les études opérationnelles pour construire et exploiter ce parc public, sans contribution financière de Bordeaux Métropole;

**Article 3** : d'autoriser la régie Parcub à assurer la maîtrise d'ouvrage de la construction de ce parc destiné à intégrer son patrimoine, ainsi qu'à l'exploiter, sans contribution financière de Bordeaux Métropole ;

**Article 4** : d'autoriser le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>5 OCTOBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>5 OCTOBRE 2016</b>	Monsieur Michel LABARDIN